



## **LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES**

compétente pour exercer un contrôle à posteriori des décisions du Maire

se réunira en séance publique le

**VENDREDI 12 DÉCEMBRE 2025 à 14 h 00**

**Salle du Conseil Municipal en mairie**

pour s'assurer de la régularité des listes électorales pour l'année 2025 et examiner les recours administratifs préalables des électeurs s'il y a lieu.

### **ORDRE DU JOUR :**

- Contrôle des listes électorales
- Examen des mouvements des inscriptions et radiations
  - Questions diverses